



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIERES

SEANCE DU JEUDI 20 MARS 2025

DÉLIBÉRATION n°2025-03-20_09

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

MEMBRES PRÉSENTS : Anne CALENDRAS, Michel CICERON, Michelle CRETENET, Pascal GUCHER, Philippe JOSSANT, Suzanne LEPINE, Alain MANSIAT, Franck NALLET, Dominique SINAY, Anne-Sophie SUCHEL JAMBON, Florence SUPPLISSON

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS : Céline CUCUMEL LEO donne pouvoir à Dominique SINAY

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Didier CRETENET

MEMBRES ABSENTS : Marine EVRARD, Karim GHENDIR

LE SECRETAIRE DE SEANCE : Florence SUPPLISSON

Le Conseil D'Administration du CCAS

- **VU** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-26 et L2312-12
- **VU** le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123-5 et 6 et R 123-5 relatifs au rôle et au fonctionnement du centre communal d'action sociale.
- **VU** la délibération 2025-03-20_04 affectant les résultats 2024

Dominique SINAY, vice-présidente du CCAS, présente aux membres du conseil d'administration les inscriptions budgétaires au budget primitif 2025.

Elle précise que le résultat 2024 de la section fonctionnement de **1 912,92 €** a bien été inscrit à l'article 002 – excédent antérieur reporté en section de fonctionnement et le résultat 2024 de la section investissement de **16 322,23 €** a été inscrit à l'article 001 et reporté en excédent dans la section d'investissement.

Elle propose donc au conseil d'administration d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux montants suivants :

| | |
|---------------------------|--------------------|
| ⇒ Fonctionnement : | 92 600,00 € |
| ⇒ Investissement : | 17 868,22 € |

Le vote s'établit par chapitre pour chaque section.

Après avoir entendu la présentation budgétaire de la vice-présidente,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2025, annexé à la présente délibération.

Résultat du vote : UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

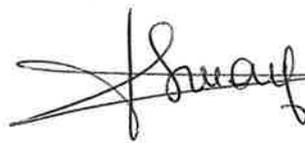
Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État.

Saint-Genis-les-Ollières, le 20 mars 2025

Dominique SINAY

Vice-présidente du CCAS



Florence SUPPLISSON

Secrétaire de séance

